

# Le divorce par consentement mutuel, la liquidation, la prestation compensatoire et la fiscalité du divorce

Jeudi 15 & Vendredi 16 novembre 2018

## à Reims

**Me Stéphane DAVID**, Notaire, Expert  
**Me Stéphanie TRAVADE-LANNOY**, Avocats BWG



 **Renseignements et inscriptions**

**ERAGE**

Maison de l'Avocat

17bis Place du Chapitre - 51100 Reims

Tél. : 06 82 63 39 18

champagne-ardenne@erage.eu

[www.erage.eu](http://www.erage.eu)

Date limite d'inscription :  
09/11/2018



Lieu de la formation : **Salle de réunion Bertrand de Mun**, 30 rue Cérés – 51100 REIMS

(Accès par la CCI – 5 rue des Marmouzets – 51100 REIMS)

Accès : SNCF, TGV Paris-Est : 46 min • Lorraine TGV : 1h • Strasbourg : 1h34

Spécialisation : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Niveaux de la formation :  1. Initiation |  2. Perfectionnement |  3. Expertise |  4. Actualisation

Intervenants :

**Me Stéphane DAVID**, Notaire, Expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Paris, Maître de Conférences à l'Université de Paris-Est

**Me Stéphanie TRAVADE-LANNOY**, Avocate associée du Cabinet BWG Associés- Paris

Objectifs :

- Actualiser ses connaissances en matière de divorce par consentement mutuel extrajudiciaire, de liquidation, de prestations compensatoires et de fiscalité
- Maîtriser les conséquences fiscales du divorce pour sécuriser ses pratiques

Public : avocats

Prérequis : Connaissances de base de la spécialisation ciblée ; expérience dans la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

---

# Jeudi 15 novembre 2018

de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

---

## Le Divorce par consentement mutuel extrajudiciaire

- 1) Le divorce par consentement mutuel en présence d'un élément d'extranéité
- 2) Le recommandé
- 3) L'ordre des signatures en présence d'un acte liquidatif notarié
- 4) Les annexes
- 5) Le discernement de l'enfant
- 6) Modification entre l'envoi et la signature
- 7) Transcription

## Liquidation des régimes matrimoniaux

- 1) La Procédure liquidative :
  - a. Liquidation en cours d'instance
  - b. Les opérations de partage après divorce
- 2) Les techniques liquidatives
  - a. Le régime de la communauté légale
  - b. Le régime de la séparation de biens

# Vendredi 16 novembre 2018

de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

---

## Actualité de la prestation compensatoire

- 1) Eléments à prendre en compte (ou pas) pour la fixation de la prestation compensatoire
- 2) Révision de la prestation compensatoire versée sous forme de rente
- 3) Appel et prestation compensatoire
- 4) Divers

## La fiscalité du divorce

- 1) Les conséquences fiscales liées à la procédure de divorce
  - a. Les conséquences relatives à l'impôt sur le revenu
  - b. Les conséquences relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune
  - c. Les conséquences relatives aux impôts locaux
- 2) Les conséquences fiscales attachées aux conséquences du divorce
  - a. La prestation compensatoire
  - b. Le partage

---

## Conditions générales d'inscription

**ERAGE organisme de formation N° 42670280867**

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 8 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Notre organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 9 novembre 2018** accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE.

## ERAGE

Maison de l'Avocat – 17bis Place du Chapitre – 51100 Reims  
Tél : 06 82 63 39 18 • champagne-ardenne@erage.eu

### **PARTICIPANT JOURNEES D'ETUDES 15 & 16 novembre 2018 à Reims** **Le divorce par consentement mutuel, la liquidation, la prestation compensatoire et la fiscalité du divorce**

NOM.....

Prénom .....

#### Adresse de facturation

Cabinet ou structure ..... Barreau .....

N° ..... Voie : .....

CP ..... VILLE .....

Tél. .... Fax.....

Mobile : ..... Courriel .....

**Jeune Barreau, date de prestation de serment :** .....

Profession :  avocat libéral  avocat salarié  magistrat  autre, précisez .....

#### **TARIFS :**

• **Avocat et autre public :**  
**210 € une journée | 420 € les 2 jours**

• **Avocat 2 premières années d'exercice :**  
**150 € une journée | 300 € les deux jours**

**Sera présent, merci de cocher :**

- Jeudi 15/11/2018  
 Vendredi 16/11/2018

**Total à régler :** .....

J'accepte les conditions générales de ce colloque (voir page 3).

Date et signature du participant :

**Cachet du cabinet**